

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de Marguerittes,
14 rue Gustave de Chanalleilles
30320 MARGUERITTES



À Aimargues



Le 24 mars 2025

NOS RÉFÉRENCES : SR/2025/n°59

SUIVI PAR [REDACTED]

A l'attention du Monsieur le Commissaire Enquêteur en charge de l'enquête publique sur la modification n°4 du PLU

Objet : Avis de l'EPTB Vistre Vistrenque sur le projet de modification n°4 du PLU de Marguerittes

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marguerittes, deux points ont attiré notre attention :

- La création d'un secteur UCru d'une surface de 2,14 ha est créé au Sud du rond-point de super U. L'objectif est de permettre la densification de l'urbanisation en réduisant le recul des constructions à 20 mètres (au lieu de 35 m) et en augmentant la hauteur maximale des constructions à 15 m (contre 9 m dans le zonage précédent).
- Le retrait de l'interdiction de création des piscines, dans la zone UE.

L'EPTB souhaite attirer votre attention sur le fait que la modification apportée dans la zone UE est en **contradiction avec les prescriptions de l'hydrogéologue agréé** JL Reille, dans son rapport de 2010, qui interdit dans le PPR du captage des Peyrouses (qui alimente la commune de Marguerittes), « les excavations dont la profondeur excèderait 1 m ». La construction d'une piscine enterrée entraîne la réalisation d'excavations de plus d'1 m de profondeur.

De plus, la densification de l'urbanisation par la création d'un secteur UCru et l'augmentation de la hauteur de construction ne prend pas en compte les dispositions du SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières.

En effet, les nappes Vistrenque et Costières, qui alimentent en eau potable 172 000 habitants du Sud du Gard, sont identifiées par le SDAGE Rhône Méditerranée comme ressource stratégique à préserver



pour l'alimentation en eau potable actuelle et future. En réponse à ce classement, le SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières, approuvé en avril 2020, identifie 13 zones de sauvegarde qui sont les secteurs déjà exploités et/ou à préserver pour l'avenir et des mesures de protection graduées.

Une partie du territoire de la commune de Marguerittes se trouve au sein de la zone de sauvegarde n°1 « Ledenon, Marguerittes, Saint-Garvase ». Celle-ci est découpée en deux sous-secteurs : le secteur d'enjeu de niveau 1 qui correspond au PPR de 2010. Des dispositions et règles s'y appliquent pour préserver la qualité de l'eau du captage des Peyrouses. Le secteur d'enjeu de niveau 2 correspond à l'aire d'alimentation du captage des Peyrouses à l'Ouest, et de celle d'autres captages. Le secteur UCru se trouve au sein du secteur d'enjeu de niveau 2.

Le SAGE prévoit des dispositions pour préserver la qualité de l'eau des captages et l'accessibilité à la ressource dans les zones de sauvegarde. Vous trouverez ci-après un extrait de la disposition 2B-02 : *"Prendre en compte l'enjeu de préservation des zones de sauvegarde dans les documents d'urbanisme"*.

"Les documents d'urbanisme veilleront à assurer la préservation des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable afin d'assurer leur pleine compatibilité avec le SAGE.

Afin de protéger la qualité de la ressource, les secteurs d'enjeu de niveau 1 et les périmètres de protection rapprochée n'ont pas vocation à accueillir de nouvelles urbanisations ou constructions. Ces périmètres pourraient être classés dans les documents d'urbanisme comme zones naturelles ou agricoles.

Afin d'éviter de compromettre l'accessibilité à la ressource, de préserver les capacités de recharge des nappes et de prévenir les risques de pollution, les secteurs d'enjeu de niveau 2 doivent être protégés en modérant le développement de l'urbanisation. »

Bien que conscient des difficultés que pose le développement de la commune de Marguerittes, celui-ci ne peut se faire au détriment de la préservation de la ressource en eau souterraine utilisée localement.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, mes salutations les plus cordiales.

Le Président du SM EPTB Vistre Vistrenque,

M. Thierry AGNEL

